



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**97<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 29 août 2013, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

## Point 116 de l'ordre du jour (suite)

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

#### Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/67/936)

#### Projet de résolution (A/67/936, par.79)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat commun, les points 115 et 116 de l'ordre du jour à sa 23<sup>e</sup> séance plénière, le 11 octobre 2012.

Nous sommes réunis cet après-midi pour passer en revue les délibérations et approuver les conclusions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail spécial a été présidé avec compétence par cher bon ami, S. E. l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de l'Égypte, l'un des diplomates les plus habiles avec lequel j'ai eu le privilège de travailler. Je tiens en tout premier lieu à lui exprimer ma sincère gratitude, ainsi qu'à ses collègues, pour leur action en vue de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

Le rapport (A/67/936) du Groupe de travail résume les résultats des six réunions qui ont été tenues au cours des derniers mois. Les discussions de fond ont été divisées en deux parties, à savoir un débat général avec échange de vues, suivi par une série de réunions portant sur un certain nombre de questions spécifiques et organisées autour de quatre pôles thématiques définis par le Président.

Le premier de ces sujets thématiques concernait le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale et ses rapports avec les autres organes principaux du système des Nations Unies, et avec des groupes et organisations extérieurs à l'Organisation. Un accent particulier a été mis sur l'importance de mieux utiliser les vastes prérogatives dont jouit l'Assemblée en vertu de la Charte des Nations Unies, en particulier s'agissant d'établir une plus grande complémentarité avec le Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix, et avec le Conseil économique et social pour promouvoir le programme de développement durable pour l'après-2015.

Le Groupe de travail a également souligné l'importance d'approfondir les échanges informels avec les groupes intergouvernementaux, inspirés en partie par les dispositions contenues dans la résolution 67/289, à portée historique, adoptée par consensus le 9 juillet et intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-46091(F)



Document adapté



Merci de recycler



économique mondiale ». En considérant l'Assemblée générale comme le lieu par excellence de l'interaction régulière entre le Groupe des Vingt et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les fondements garantissant la coordination sur les questions économiques, financières et commerciales mondiales ont été posés pour l'avenir.

Le deuxième groupe de sujets thématiques abordés par le Groupe de travail portait sur des questions techniques importantes, telles que les méthodes de travail, la mise en œuvre des résolutions et la rationalisation de l'ordre du jour, de même que l'examen des moyens de rendre les scrutins plus rapides et plus sûrs en séance plénière et dans les grandes commissions, y compris l'élection des présidents des commissions. L'attention s'est également portée sur la question des débats thématiques. Je me félicite de ce qu'au paragraphe 7 du projet de résolution sur la revitalisation figurant au paragraphe 79 du document A/67/936, l'Assemblée générale

« Est consciente de l'utilité de débats thématiques interactifs portant sur des questions d'actualité cruciales pour la communauté internationale et du fait qu'ils soient interactifs et ouverts à tous, et invite son président à poursuivre cette pratique ».

Je profite de l'occasion pour exprimer ma sincère gratitude aux États Membres qui ont participé en très grand nombre à ces activités à la soixante-septième session. Je pense que chacun d'eux a contribué à faire progresser le processus de revitalisation, témoignant ainsi du singulier pouvoir fédérateur de l'Assemblée générale. Les principaux sujets comprenaient, entre autres, le rôle des tribunaux pénaux internationaux en matière de réconciliation; l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale; le règlement pacifique des conflits en Afrique; le développement durable et les changements climatiques; la culture et le développement; l'entrepreneuriat au service du développement; l'éducation des jeunes; et les inégalités.

Dans moins de deux semaines, je convoquerai le dernier débat thématique de la soixante-septième session, sur le rôle des agences de notation dans le système financier international. Cette occasion sans précédent permettra à l'Assemblée générale de dialoguer avec des experts internationaux, des universitaires, des cadres supérieurs des agences de notation elles-mêmes, ainsi que d'autres entités financières. Nous pourrions faire le bilan des mesures de réforme déjà prises et en

examiner d'autres susceptibles d'être mises en œuvre dans le but de mettre en place un système d'évaluation plus objectif et plus fiable profitant à l'ensemble de la communauté internationale.

Le troisième groupe de questions relevant de la compétence du Groupe de travail concernait l'examen du rôle et des responsabilités de l'Assemblée générale dans la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies. Comme le souligne le rapport du Groupe, un processus plus ouvert et plus transparent impliquant l'Assemblée générale dès les premières étapes, respectueux des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, de la résolution 11 (I) ainsi que d'autres documents pertinents, permettrait à l'ensemble des États Membres d'être informés des vues des candidats potentiels au poste de Secrétaire général, et les aiderait ainsi à faire des choix éclairés et à transmettre les informations en temps voulu aux autres organes principaux du système des Nations Unies.

Le quatrième groupe de questions concernait l'examen des fonctions du Bureau du Président de l'Assemblée générale, dont les moyens de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président, d'effectuer une transition plus efficace entre les présidences, d'améliorer ses relations avec le Secrétariat, d'accroître le nombre de fonctionnaires permanents affectés au Bureau tout en palliant l'insuffisance manifeste des ressources budgétaires, qui n'ont pas augmenté depuis 1998.

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude aux États Membres qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale depuis sa création, en mars 2010. Cette solution ne doit toutefois pas être considérée comme la meilleure solution au sous-financement chronique du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Je voudrais donc demander à l'Assemblée générale d'envisager une augmentation des crédits alloués au Bureau, dans le cadre des prochaines délibérations sur le budget ordinaire de l'Organisation.

J'estime que les considérations financières relatives à son éventuelle élection ne devraient pas dissuader quelque pays que ce soit de briguer la présidence de l'Assemblée générale, et je prie respectueusement l'Assemblée à prendre les mesures qui s'imposent pour offrir des chances égales à tous les États Membres, indépendamment de leur situation budgétaire.

Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures pour revitaliser ce seul organe universel qui fonctionne sur la base de l'égalité souveraine. J'estime que nous devrions consentir des efforts supplémentaires avec la célérité voulue. Nous devons donner plus de moyens d'action à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse exercer au mieux ses prérogatives importantes, tel que prévu par la Charte des Nations Unies. Nous devons nous employer à réformer les méthodes de travail de l'Assemblée pour qu'elle puisse jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle, une gouvernance où les avantages d'un multilatéralisme efficace, dans le cadre du respect des principes et des normes établis dans la conduite des relations internationales, sont reconnus par tous.

L'Assemblée générale a été créée en 1945 pour servir de conscience morale à la communauté internationale. Elle a été créée en tant que dépositaire démocratique des droits de tous les pays – grands et petits, développés et en développement – à vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Pendant des décennies, la promesse ambitieuse des fondateurs des Nations Unies ne s'est pas pleinement concrétisée.

Un nombre croissant de pays partagent désormais la même conviction qu'une Assemblée plus efficace, transparente et inclusive est un impératif du XXI<sup>e</sup> siècle. À mon avis, la revitalisation de cette institution est le moyen le plus efficace qui lui permettra d'établir les priorités d'un monde en pleine transformation stratégique et environnementale, car nous ne pouvons pas relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés si nous sommes isolés les uns des autres.

Il y a un peu plus d'un an, les dirigeants mondiaux ont confié à l'Assemblée générale la responsabilité principale de la conceptualisation de la transition du monde vers un système viable à long terme. À mon avis, le succès ou l'échec de l'Assemblée générale dans cette tâche permettra de déterminer si elle saura mener à bien sa revitalisation avec le courage et la clairvoyance qui lui permettront de prendre la place de chef de file qui lui revient dans la gestion des affaires mondiales.

En septembre 1963, l'un des plus grands hommes d'État du XX<sup>e</sup> siècle, le Président des États-Unis, John F. Kennedy, a pris la parole à la tribune de l'Assemblée générale pour la deuxième et dernière fois, à peine deux mois avant son assassinat tragique à Dallas. Il s'est exprimé ainsi:

« Habitants de cette planète ... »  
(A/PV.1209, p.8);

« Améliorer la condition humaine n'est pas l'apanage de quelques-uns. C'est la tâche de toutes les nations ... Car les fléaux et les épidémies, les ravages et la pollution, les calamités naturelles et la faim des enfants sont les ennemis de chaque nation. La terre, la mer et l'air sont le bien de chaque nation. Et la science, la technique et l'éducation peuvent être les alliées de chaque nation » (*ibid.*, p.6)

« Jamais encore l'homme n'avait eu pareil pouvoir d'agir sur son milieu naturel : de mettre un terme à la soif et à la faim, de vaincre la pauvreté et la maladie, de bannir l'ignorance et la misère des masses. » (*ibid.*, p.7)

Il conclut par ces mots:

« Terminons ce que nous avons commencé ... » (*ibid.*, p.8);

« Je crois que les problèmes de la destinée humaine ne sont pas hors de portée des êtres humains. » (*supra*)

Je crois que nous devrions nous inspirer de ces paroles et de la vision qu'elles véhiculent. À l'avenir, en examinant les nombreuses mesures qui doivent encore être prises – sur la revitalisation et beaucoup d'autres questions – rappelons-nous que l'Organisation n'a pas été uniquement créée pour prévenir d'autres guerres ignobles, mais également pour promouvoir la confiance entre les États et entre les peuples.

En ce moment où les conditions sont propices à la réalisation de ces objectifs, à l'instar du Président Kennedy, soyons motivés pour passer à l'action. Soyons motivés par la foi en l'ingéniosité de l'humanité qui lui permet de surmonter les obstacles qu'elle a placés elle-même sur la voie de l'édification d'un monde meilleur, un monde dans lequel nous ne considérons pas la pénurie, la misère et les privations comme une fatalité que nous devons accepter, mais comme un défi que cette génération engagée peut relever en faisant véritablement cause commune.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution figurant au paragraphe 79 du rapport du Groupe de travail spécial.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », figurant au paragraphe 79 du

rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution figurant au paragraphe 79 du document A/67/936 est adopté (résolution 67/297).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Président du Groupe de travail spécial, qui a mené avec beaucoup de compétence les discussions et les négociations complexes du Groupe de travail. Il s'agit d'une reconnaissance officielle, étant donné que je l'ai déjà personnellement remercié. Je pense vraiment qu'il a fait un excellent travail. Je voudrais le remercier sincèrement pour son travail acharné et pour les efforts que lui-même et son équipe ont consentis. J'espère que ces efforts se poursuivront et qu'ils serviront de base au travail qu'il accomplira au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 117 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question à ses 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> séances plénières, le 15 novembre 2012. Les membres se souviendront également que, conformément à la décision 66/566 du 13 septembre 2012, l'Assemblée générale a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à la présente session.

Dans une lettre datée du 14 août 2013, j'ai fait parvenir pour examen aux États Membres le libellé d'un projet de décision orale sur cette question importante.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide

« De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

De poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-huitième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011 et 66/566 du 13 septembre 2012, sur la base des séances plénières tenues durant sa soixante-septième session, ainsi que des positions et propositions des États Membres; tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et les efforts intenses du Président de l'Assemblée générale, en prenant note des propositions antérieures du Président des négociations intergouvernementales et en notant avec satisfaction son rôle actif et ses efforts concrets, y compris la préparation du texte qui tient compte des positions et propositions présentées par les États Membres en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité;

De convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, si les États Membres en décident ainsi; et

D'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale une question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes » »?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, d'avoir présidé les négociations en mon nom, et de l'avoir fait de manière impartiale eu égard aux différentes positions et partiales eu égard à la nécessité d'accomplir des progrès.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 117 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 35.*